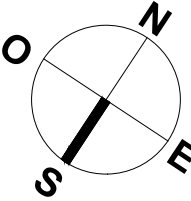
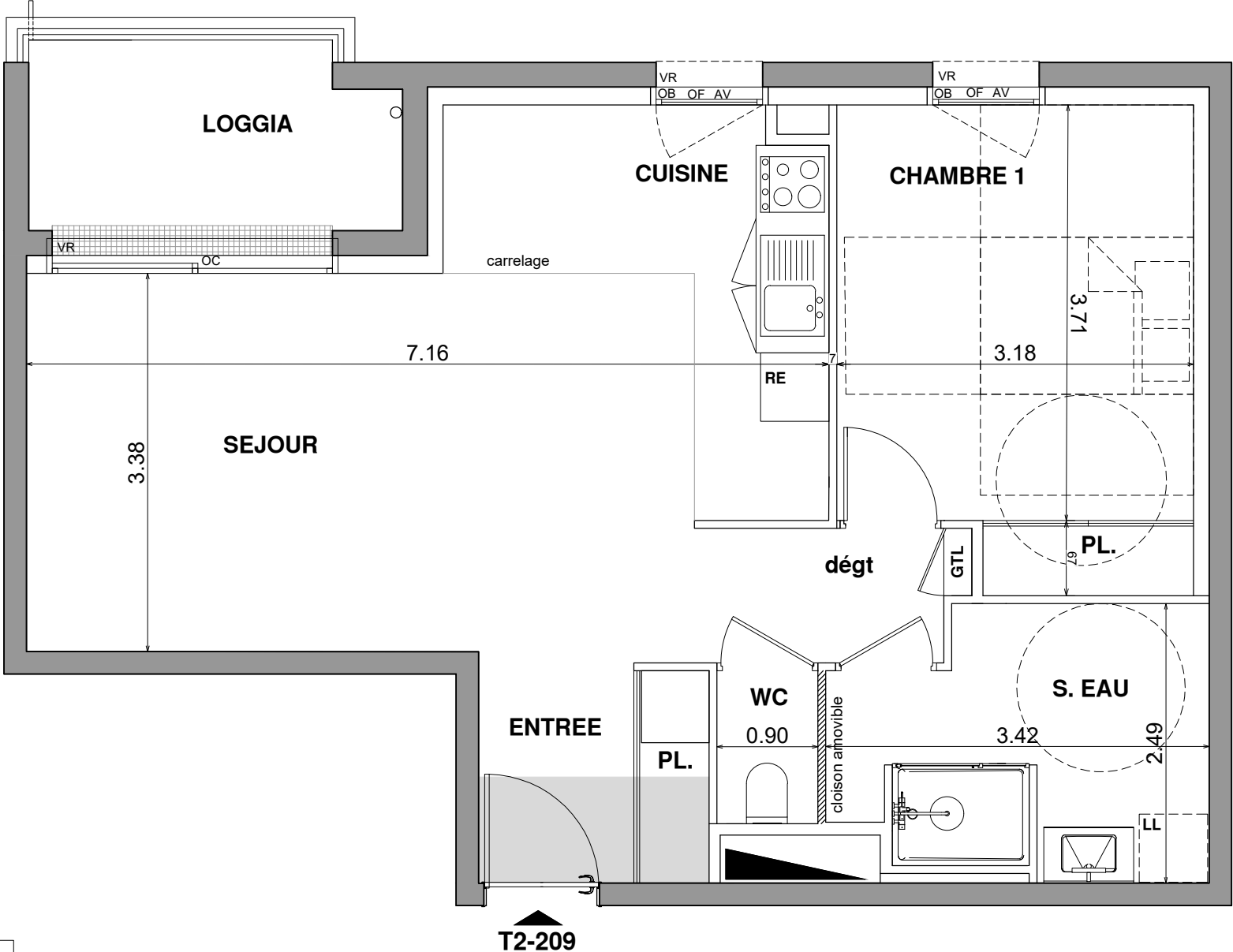


PLAN DE VENTE



PARC SAINT-JULIEN

Résidence
Saint Julien
rue St-Anne

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
209	R+2	T2



PLAN DE REPERAGE

TABLEAU DE SURFACES

Séjour + cuisine	27.80 m
Chambre 01	13.04 m
SDE	7.23 m²
Entrée	4.13 m²
Dgt	2.67 m²
Wc	1.23 m²

SURFACE HABITABLE TOTALE	56.10 m
terrasse	5.90 m ²

HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m
--	-------

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard

Date de création: 25/03/2025
Date d'actualisation:

LEGENDE

HSF	Hauteur Sous plafond		Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française		Cuisson
PF	Porte Fenêtre		
F	Fixe		
OC	Fenêtre Oculio batant	LV	Lave vaisselle
OB	Ouvrant Oculissant	LL	Lave linge
VR	Volet Rotatif	GTL	Tableau électrique
AM	Allège non déposé		
AV	Alldge vitré		Chaudière individuelle le gaz
GO01	Garde-corps métallique		Ballon d'eau chaude
GO02	Garde-corps métallique	PL	Placard
GO03	Garde-corps allège béton		Faux plafond
	Changement de revêtement de sol		
	Cailliblois		

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.

Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.

Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.

Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.